



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-142

Convention d'honoraires pour la mission d'assistance juridique à la fin de la délégation de service public relative à l'exploitation du camping de l'Île Mouchet et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion – SOCIÉTÉ D'AVOCATS CARADEUX CONSULTANTS

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

CONSIDÉRANT l'échéance de la délégation de service public pour la gestion du camping de l'Île Mouchet sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon au 31 mars 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation d'assistance juridique à la fin de la délégation de service public relative à l'exploitation du camping de l'Île Mouchet sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion ;

CONSIDÉRANT la proposition de convention d'honoraires de la société d'avocats Caradeux consultants pour une mission d'assistance juridique à la fin de la délégation de service public relative à l'exploitation du camping de l'Île Mouchet sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier la mission d'assistance juridique à la fin de la délégation de service public relative à l'exploitation du camping de l'Île Mouchet sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion à la société d'avocats Caradeux consultants, SELARL domiciliée 26 boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes, SIRET n°518 441 944 00064,

Article 2 : La mission débute à la signature de la convention et prendra fin une fois la contractualisation du nouveau mode de gestion du camping de l'Île Mouchet effective, soit pour une durée d'environ 8 mois.

Article 3 : Le montant des honoraires est estimé de la façon suivante :

3.2.1. Assistance à la clôture de la délégation de service public	Estimation	MONTANT HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
Rédaction du protocole de fin de contrat	2 j	2 800 €	560 €	3 360 €
TOTAL	2 j	2 800 €	560 €	3 360 €

3.2.2 Assistance au choix et à la mise en œuvre du mode de gestion	Estimation	MONTANT HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
Rédaction et consolidation d'une étude comparative	2 j	2 800 €	560 €	3 360 €
Réunion de présentation aux élus, dont préparation du support de présentation	1 j	1 400 €	280 €	1 680 €
Rédaction et consolidation du précontrat	4 j	5 600 €	1 120 €	6 720 €
Assistance aux négociations [2 réunions su place]	2 j	2 800 €	560 €	3 360 €
Sécurisation des procédures réglementaires	1 j	1 400 €	280 €	1 680 €
TOTAL	10 j	14 000 €	2 800 €	16 800 €

Missions complémentaires non prévues dans la présente proposition

Au temps passé suivant un taux horaire de 175 € HT [210 € TTC] soit 1 400 € HT [1 680 € TTC] par jour

soit un total de 16 800 € Hors Taxes, Taxe sur la Valeur Ajoutée en sus en vigueur au moment de la prestation, pour l'ensemble de la mission.

Les frais de déplacement par la route feront l'objet d'une facturation au tarif de 0,80 euros hors taxe / km.

Les autres frais et débours engagés par la société d'avocats lui seront intégralement remboursés par la commune d'Ancenis-Saint-Géréon sur justificatifs (envoi de lettres recommandées, frais de greffe...).

Article 4 : Les factures de frais et honoraires sont payables à réception.

Article 5 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

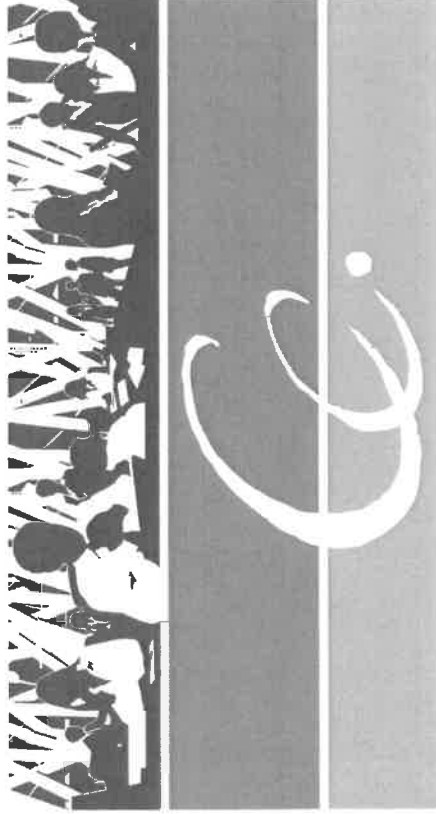
Article 6 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 06/09/2024
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **09 SEP. 2024**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



ASSISTANCE A LA FIN DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A
L'EXPLOITATION DU CAMPING DE L'ILE MOUCHET ET A LA MISE EN ŒUVRE D'UN
NOUVEAU MODE DE GESTION

Convention d'honoraires n° 2024-097

27 août 2024

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Assistance à la fin de la DSP du camping de l'île Mouchet et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion
Convention d'honoraires n° 2024-097

27 août 2024

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Domiciliée Place du Maréchal Foch – 44156 Ancenis-Saint-Géréon
Représenté par son Maire en exercice dûment habilité, **Monsieur Rémy Orthon**
Ci-après dénommé "Le Client"

ET

La Société d'avocats CARADEUX Consultants
Avocats au Barreau de NANTES
SELARL au capital de 70.000 €
Domiciliée 26 Boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES
RCS Nantes B 518 441 944
SIRET n° 518 441 944 00064
Représentée par **Maitre Pierrick CARADEUX**, Avocat associé - Gérant
Ci-après dénommée "Le Conseil"



1. Présentation du cabinet	4
2. Présentation de l'équipe dédiée	7
3. Méthodologie	11
4. Honoraires	17

1. Présentation du cabinet



CARADEUX CONSULTANTS

INFUS

MISEZ SUR LES COMPÉTENCES DE TOUTE UNE ÉQUIPE D'AVOCATS ENTièrement AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Caradeux Consultants un Cabinet d'avocats pas tout à fait comme les autres...




Nous sommes fiers d'être au cœur de l'entreprise et en conseil. La plupart des membres impliqués dans leurs dossiers.

Nous sommes pédagogues
Le jargon juridique est souvent obscur. Nous nous efforçons de le rendre compréhensible auprès de nos clients et de nos partenaires. Nous ne nous reposons pas de la spécialité. Les nombreuses formations que nous suivons ainsi que la diversité des niveaux de connaissance de nos interlocuteurs entraînent cette approche didactique et adaptée du droit.

Nous sommes par conséquent agerés :
Appliquer le droit de façon concrète, avoir une approche opérationnelle des dossiers : nous ne nous contentons pas d'affirmer « c'est possible » ou « c'est impossible juridiquement », nous veillons, autant que possible, à trouver des solutions alternatives et à être source de propositions.

Travailler un dossier de façon globale : notre analyse d'une situation est exhaustive. Il ne s'agit pas de répondre à des griefs déjà formulés mais d'imaginer et d'anticiper ceux qui pourraient l'être.

Les avocats présents qui ont rejoint le Cabinet se consacrent exclusivement au contentieux, notamment, opérationnelles et sécuritaires. ■



LES POINTS FORTS DE L'ÉQUIPE DU CABINET D'AVOCATS CARADEUX CONSULTANTS

- Une équipe d'avocats et de consultants expérimentés, maîtrisant parfaitement les problématiques du droit public au sens large, tant en matière de conseil qu'en contentieux.



- Un Cabinet à taille humaine, garant de réactivité et disposant des ressources mobilisables suffisantes pour répondre aux attentes des clients dans des délais raisonnables
- Une capacité d'accompagnement de ses clients de la thésaurie juridique à l'opérationnel
- Une approche transversale avec un réseau d'experts financiers et techniques lui permettant de répondre à l'intergalaxie des besoins de ses clients



Droit de l'URBANISME et de l'AMÉNAGEMENT DURABLE,
Droit de l'ENVIRONNEMENT, Droit de la COMMANDE PUBLIQUE,
Droit des EPL, Droit FONCIER - EXPROPRIATIONS,
ASSISTANCE JURIDIQUE opérationnelle et CONTENTIEUX

www.caradeux-consultants.fr

CARADEUX CONSULTANTS

INFUS

Une équipe d'avocats qui vous accompagne dans une démarche de qualité en établissant une relation privilégiée dans un climat de confiance



Le Cabinet propose des moyens et des compétences :

- Une équipe d'avocats expérimentés et spécialisés
- Des ressources humaines et techniques mobilisables
- Des partenariats avec des experts de renom

Notre Cabinet en quelques chiffres
360 collectivités clientes
820 affaires traitées par an
15 000 heures disponibles pour vos projets

Une clientèle majoritairement répartie entre collectivités territoriales, établissements publics, sociétés d'économie mixte et aménageurs privés.

L'engagement de notre Cabinet auprès de la Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) en tant que Cabinet partenaire, est une reconnaissance de notre capacité dans le domaine du droit public. Nous sommes également membre associé de l'Union Nationale des Aménageurs (UNA) et de l'Association Régionale SEM de la Loire Bretagne.



Le Cabinet d'avocats CARADEUX Consultants assure une activité de CONSEIL JURIDIQUE et de CONTENTIEUX dans tous les domaines du droit public :

- Droit administratif et droit public des affaires
- Droit de l'urbanisme et de l'aménagement durable
- Droit de l'environnement
- Délégations de service public et marchés partenariaux
- Marchés publics et marchés réglementés
- Droit immobilier et de la construction
- Aides publiques et interventions économiques des collectivités territoriales
- Interventions foncières – propriété publique
- Droit des entreprises publiques locales – VE sociale
- Droit des sociétés – droit des affaires
- Statut des élus – responsabilité pénale

CARADEUX CONSULTANTS
Deux adresses

NANTES
36 Boulevard Vincent Cabane
44200 Nantes

LA BAULE
L'Avenue de la Pierre Percée
44500 La Baule

Tel. 02 40 20 68 80
www.caradeux-consultants.fr

L'ÉQUIPE DEDIEE

L'assistance juridique sollicitée implique à notre sens une expertise et une expérience de hauts niveaux dans les domaines du droit de la commande publique et des cessions domaniales.

Le cabinet Caradeux consultants mobilisera une équipe dédiée afin de répondre à votre besoin et vous fournir une assistance juridique à la hauteur de vos attentes :



Pierrick Caradeux

Avocat associé, fondateur du cabinet Caradeux Consultants et bénéficiant d'une expérience de 33 ans en droit public des affaires et en droit des EPL, Pierrick Caradeux dispose d'une culture juridique étendue lui permettant d'appréhender la plupart des problématiques rencontrées par les collectivités territoriales et leurs satellites. Il interviendra en qualité d'expert de façon transversale au cours de la mission.



Arnaud Barthélémy

Arnaud Barthélémy assure des missions d'appui à la décision des territoires pour la structuration de leurs compétences, le choix de mode de gestion des services publics et l'optimisation de leur domaine public et privé. Celui-ci intervient également dans le cadre de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique.

2. Présentation de l'équipe dédiée



COORDINATION ET ANIMATION DE L'ÉQUIPE DEDIEE

L'équipe dédiée sera animée et coordonnée par Pierrick Caradeux. Son expertise juridique et son expérience reconnues constitueront un avantage précieux pour la Ville, tandis que ses compétences en matière d'animation et de gestion d'équipe garantiront une totale cohérence de l'expertise sollicitée.

En qualité d'interlocuteur privilégié et de représentant du cabinet Caradeux consultants, Pierrick Caradeux sera en charge des aspects suivants :



Par ailleurs, l'organisation de notre équipe dédiée permet à chacun de ses membres de disposer d'un suivi direct et complet de chacune des prestations réalisées et en cours de réalisation.

Notre équipe dispose en effet d'outils de partage des livrables et des échanges de courriels. La coordination par Pierrick Caradeux de réunions hebdomadaires internes relatives au suivi des dossiers en cours garantit aussi une réflexion collégiale et un partage d'expérience sur les problématiques juridiques rencontrées par chaque membre, ainsi qu'un suivi rigoureux et régulier de la mission.



Doodle

LES REFERENCES SPECIFIQUES AUX MEMBRES DE L'EQUIPE DEDIEE

Le cabinet Caradeux Consultants intervient régulièrement en matière d'assistance des territoires pour la réalisation et/ou la gestion de leurs équipements de tourisme et de loisirs selon tout type de publics. Celui-ci intervient également en contentieux, que ce soit dans le cadre de la passation ou de l'exécution des contrats d'exploitation relatifs à ces équipements.

Celui-ci vous prie de bien trouver ci-après quelques références récentes en matière d'accompagnement dans le choix et le renouvellement des modes de gestion :



Commune d'Anchenis-Saint-Géréon
Assistance au renouvellement du mode de gestion du camping de l'île Mouchet



Fereil
Etude des montages contractuels envisageables et leurs phasages [régie, mandat, concession d'aménagement, cession foncière avec charges, transfert de maîtrise d'ouvrage]



Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
Cession sites St François, des Grenais et des Bresses – Etude générale sur les risques juridiques de mise en concurrence préalables à la passation des contrats de cession



Saint-Renan
Assistance à la clôture d'un contrat de délégation de service public



Saint-Brevin-les-Pins
Etude juridique relative à la réalisation d'une opération en centre-ville : étude de qualification de l'opération et de son mode de réalisation, les conditions de cession d'un foncier communal et le risque de requalification en marché public



Clisson
Etude juridique relatives aux conditions de cession de biens immobiliers communaux contre la remise de locaux , risque de requalification de la cession des terrains en marché public

La garantie Caradeux consultants en quelques mots :



Un interlocuteur unique



Une assistance juridique assurée par une équipe composée d'avocats bénéficiant d'une expertise et d'une expérience de hauts niveaux dans les domaines objets de votre saisine.



Des livrables rigoureux et de qualité sur le plan juridique, assortis de synthèses et conclusions opérationnelles permettant une grande lisibilité et constituant de véritables appuis à la décision [tableaux, schémas de procédure, logigrammes].



Des délais d'exécution adaptés à votre besoin et garantis en vue de permettre de respecter le calendrier d'arbitrage du Grand Narbonne.

3. Méthodologie



3.1. Rappel du contexte

La Commune d'Ancenis-Saint-Géron exploite le camping municipal de l'île Mouchet via un contrat de délégation de service public de type affermage depuis le 1^{er} avril 2015.

L'ensemble de ces missions est assuré par le fermier à ses risques et périls, celui-ci étant par ailleurs tenu au versement d'une redevance à la Commune au titre de l'amortissement des investissements réalisés par cette dernière.

Ce contrat, d'une durée de dix ans, arrivera à terme en mars 2025.

Dans ce contexte, la Commune d'Ancenis-Saint-Géron a engagé une réflexion sur l'évolution de la gestion du camping de l'île Mouchet. La Commune envisage ainsi de faire passer sous maîtrise d'ouvrage privée le camping, avec plusieurs scénarios envisagés à ce jour :

- la conclusion d'un bail à réhabilitation des articles L. 252-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;
- la cession avec charges du camping, ce second scénario étant susceptible d'être mis en œuvre selon un calendrier à définir après la conclusion du bail à réhabilitation.

Chacun de ces scénarios traduit la volonté de la Commune de maintenir une offre d'hébergement abordable, à la fois conforme aux principes du tourisme social et solidaire et soucieuse de répondre aux enjeux bâtimentales, environnementaux et de sécurité liés au site du camping de l'île Mouchet.

La Commune souhaite donc de première part bénéficier d'un accompagnement juridique et financier en ce qui concerne la gestion de la fin de la délégation de service public actuelle.

Celle-ci souhaite de seconde part être accompagnée sur les plans juridiques et financiers afin de confirmer l'opportunité des scénarios de gestion envisagés à ce jour, ainsi que pour la mise en œuvre du scénario de gestion finalement privilégié.

Il a par ailleurs bien été relevé que cet accompagnement devra tenir compte du calendrier de fin du contrat de délégation de service public qui arrivera à échéance au cours du mois de mars 2025. Plusieurs dates devront ainsi être respectées afin de garantir la réalisation du nouveau mode de gestion à cette échéance, à savoir :



3.2. Notre méthodologie

Il nous semble que les prestations sollicitées par la Commune d'Anchenis-Saint-Géréon peuvent être décomposées de la manière suivante.

Cet accompagnement porte exclusivement sur les attendus juridiques de la saisine de la Commune. Notre cabinet a pris contact avec ses partenaires financiers habituels afin de pouvoir vous faire parvenir un accompagnement financier en ce qui concerne la clôture du contrat de délégation de service public actuel et la préparation et la mise en œuvre du nouveau mode de gestion du camping.

3.2.1. Accompagnement juridique relatif à la clôture du contrat de délégation de service public de l'île Mouchet

Cette prestation impliquera l'assistance de la Commune à la rédaction du protocole de fin de contrat de délégation de service public.

L'objet de ce protocole sera de sécuriser les aspects suivants :

- les obligations de continuité du service public, avec la question du sort des contrats, marques, logiciels et fichiers nécessaires à la continuité du service ;
- la situation du patrimoine et des biens de la délégation de service public actuelle ;
- éventuellement, les conditions de reprise des stocks et les conditions de transfert du solde de la provision pour GER ;
- les conditions de reprise du personnel ;
- mais aussi les visites du site dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion.

L'attention de la Commune est par ailleurs attirée sur la nécessité de recourir à un accompagnement technique, si celle-ci n'en était pas dotée en interne, afin de garantir la situation des biens et équipements objet de la délégation de service public actuelle.

- Livrables et réunions
- Réalisation du protocole de fin de contrat.

3.2.2. Accompagnement juridique relatif à l'analyse et la mise en œuvre du nouveau mode de gestion du camping de l'île Mouchet

3.2.2.1 Etude comparative des scénarios de gestion

Notre cabinet réalisera une note de cadrage juridique relative à la comparaison des différents scénarios de gestion privé du camping de l'île Mouchet qui sont envisagés par la Commune au terme du contrat de délégation de service public actuel, à savoir :

- le recours à un bail à réhabilitation ;
- le recours à une cession avec charges.

Notre analyse prendra également en compte les enjeux liés à la domanialité publique du camping de l'île Mouchet, ainsi que la présentation des procédures réglementaires à mettre en œuvre.

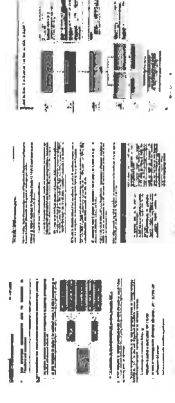
Une attention particulière sera également portée à la gestion du risque de requalification des scénarios analysés en contrats de la commande publique.

Cette note de cadrage juridique intégrera également une comparaison sur la base d'une analyse multicritères (caractère global de la solution, incidence en termes de financement, répartition des risques et des responsabilités, gouvernance, contrôle de la Commune, complexité de la procédure).

Cette comparaison permettra ainsi d'identifier les incidences pour la Commune en termes de maintien d'une offre de service pertinente selon le scénario envisagé.

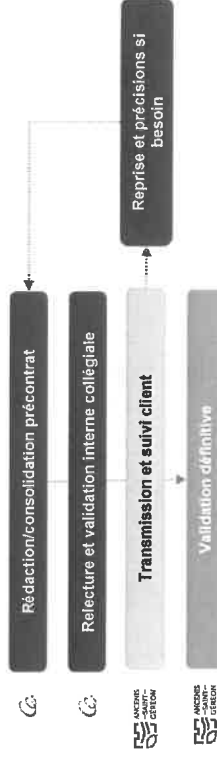
Le cabinet Caradeux Consultants a à cœur de garantir à la Commune des prestations adaptées à ses besoins, que ce soit ce soit sur le plan juridique, mais aussi en termes de communication et de transmission de l'information aux élus, services et partenaires.

Selon le type et le format de livrables attendus, l'équipe dédiée cherchera donc toujours à proposer des livrables rigoureux et de qualité sur le plan juridique, mais également assortis de synthèses et conclusions opérationnelles permettant une grande lisibilité et constituant de véritables appuis pour la Collectivité [tableaux, schémas de procédure, logigrammes, commentaires].



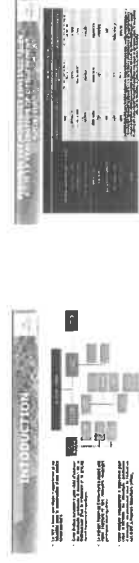
Par ailleurs, la consolidation de l'étude comparative sera réalisée selon le calendrier attendu par la Commune.

Celle-ci sera assurée par le biais d'un ou plusieurs allers-retours et des échanges téléphoniques et en visioconférence conformément au schéma ci-après :



A la suite de sa validation, l'étude comparative attendue fera l'objet d'une présentation aux élus municipaux par l'équipe dédiée.

Le support de présentation comportera une synthèse opérationnelle de l'étude comparative, cela afin de constituer un véritable outil d'aide à la décision et un support de communication diffusable auprès de l'ensemble des partenaires de la Commune.



Livrables et réunions

- Réalisation et consolidation d'une étude comparative
- Présentation aux élus, avec support de présentation

3.2.2.2 Rédaction du précontrat

Dans le cadre de cette phase, l'équipe dédiée réalisera la trame de précontrat selon le scénario privilégié à l'issue des réunions en conseil municipal et en commission consultative des services publics locaux.

Une attention toute particulière sera ainsi portée aux éléments suivants :

- pouvoir de contrôle et de sanction relatif aux exigences imposées par la collectivité;
- modalités de révision et résiliation.

De même, le précontrat transmettra des propositions et des points de vigilance afin de permettre à la Commune d'arbitrer en pleine connaissance de cause chaque aspect contractuel.

La consolidation du précontrat sera par ailleurs assurée par un ou plusieurs aller-retour et des échanges téléphoniques et en visioconférence conformément au même schéma que pour la validation de l'étude comparative.

Livrables et réunions

- Rédaction et consolidation d'une trame de précontrat

3.2.2.3 Assistance aux négociations

L'équipe dédiée identifiera en concertation avec la Commune les principaux points à négocier avec le ou les candidats, ainsi que l'appréciation des marges de négociation.

Sans porter atteinte à la spécificité de chaque proposition, cette stratégie devra permettre de mettre en évidence :

- les points forts et les points faibles des propositions ;
- les moyens d'optimiser les caractéristiques des offres pour répondre aux objectifs définis par la Commune.

La phase de négociation, phase la plus importante dans la réussite de la passation, est susceptible de se faire en plusieurs étapes selon la progression de la négociation, en tenant compte du planning prévisionnel.

A cet effet nous préconisons des auditions avec le ou les candidat(s) (au moins deux réunions d'audition prévues), ainsi que sous forme de questions/réponses écrites, pour avoir une meilleure appréciation de leur méthodologie et de leur approche.

Lors de cette phase, l'équipe dédiée :

- participera aux réunions d'audition avec les candidats ;
- donnera des conseils précis et argumentés sur les offres.

Nous veillerons tout particulièrement à ce que les personnes en charge de mener les négociations s'imposent une rigueur de comportement et un formalisme minimal dans les échanges avec les candidats, qui leur permettront d'être toujours en mesure de justifier du principe de l'égalité de traitement des candidats.

Un compte-rendu de réunion des auditions sera préparé par le cabinet à l'issue de chaque réunion.

Livrables et réunions

- Assistance à la préparation des négociations
- Participation à deux réunions de négociations et rédaction des comptes-rendus de réunions

3.2.2.4 Sécurisation au regard des procédures réglementaires

Les scénarios envisagés par la Commune impliqueront le respect de procédures réglementaires afin de sécuriser leur mise en œuvre.

Selon le scénario finalement privilégié, l'équipe dédiée au sein du cabinet accompagnera la commune afin de garantir le respect desdites procédures.

Livrables et réunions

- Sécurisation des procédures réglementaires relatives à la mise en œuvre du scénario privilégié

1. Honoraires

L'honoraire de base est calculé :

au temps passé suivant un taux horaire de 175 € HT
[210 € TTC] soit 1 400 € HT [1 680 € TTC] par jour.



4. Honoraires

La Commune d'Ancenis-Saint-Géréon ayant souhaité connaître une estimation globale par type de mission, il est arrêté la grille d'honoraires suivante, étant précisé qu'il ne s'agit que d'une estimation et qu'elle pourra être modifiée d'un commun accord entre les parties pour la faire correspondre au temps réellement passé en fonction de la complexité du dossier traité :

Accompagnement

3.2.1. Assistance à la clôture de la délégation de service public	Estimation	MONTANT HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
Rédaction du protocole de fin de contrat	2 J	2 800 €	560 €	3 360 €
TOTAL	2 J	2 800 €	560 €	3 360 €

3.2.2. Assistance au choix et à la mise en œuvre du mode de gestion	Estimation	MONTANT HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
Rédaction et consolidation d'une étude comparative	2 J	2 800 €	560 €	3 360 €
Réunion de présentation aux élus, dont préparation du support de présentation	1 J	1 400 €	280 €	1 680 €
Rédaction et consolidation du précontrat	4 J	5 600 €	1 120 €	6 720 €
Assistance aux négociations [2 réunions su place]	2 J	2 800 €	560 €	3 360 €
Sécurisation des procédures réglementaires	1 J	1 400 €	280 €	1 680 €
TOTAL	10 J	14 000 €	2 800 €	16 800 €

Missions complémentaires non prévues dans la présente proposition	Au temps passé suivant un taux horaire de 175 € HT [210 € TTC] soit 1 400 € HT [1 680 € TTC] par jour			
---	---	--	--	--

2. Frais et débours

2.1 Frais de déplacement

Les déplacements par la route feront l'objet d'une facturation au tarif de 0,80 € HT /km.

2.2 Frais et débours

Les autres frais et débours engagés par le Conseil lui seront intégralement remboursés par le Client sur justificatifs [envoi de lettres recommandés, frais de greffe...].

3. Modalités de paiement

Les factures de frais et honoraires sont payables à réception.

Toute somme non payée dans les trente jours est susceptible de porter intérêts au taux légal (Loi n° 92-442 du 31 décembre 1992) et une indemnité forfaitaire d'un montant minimal de 40 € pour les frais de recouvrement pourra être exigible.

Le Conseil peut demander en outre le règlement d'une provision à valoir sur les honoraires.

4. Suspension de la mission

En cas de non paiement des factures de frais et honoraires, le Conseil se réserve le droit de suspendre l'exécution de sa mission, ce dont il informera son client en attirant son attention sur les conséquences éventuelles.

5. Dessaisissement

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait dessaisir le Conseil et transférer son dossier à un autre Avocat, le Client s'engage à régler sans délai les honoraires, frais et débours ainsi que les dépens dus au Conseil pour les diligences effectuées antérieurement au dessaisissement.

6. Traitement des données personnelles

Les informations recueillies durant le traitement de la mission font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi du dossier [consultation, rédaction d'actes juridiques, procédures contentieuses...] et à l'envoi de notes d'actualités.

Le destinataire des données est Maître Pierrick CARADEUX, Avocat associé, inscrit auprès du Barreau de Nantes, exerçant 19 rue de la Noué Bras de Fer – 44200 NANTES, Tél. 02 40 20 68 80, mail : p.caradeux@caradeux-consultants.fr.

Commune d'Anckenis-Saint-Géréon

Assistance à la fin de la DSP du camping de l'Île Mouchet et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion
Convention d'honoraires n° 2024-097
27 août 2024

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à l'article 32 de la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client est informé que le responsable des fichiers est Me Pierrick CARADEUX dont les coordonnées sont précisées ci-dessus.

La finalité du traitement de ces données est le suivi du dossier confié au Conseil conformément au mandat donné et détaillé dans la présente proposition d'intervention.

Le destinataire est l'avocat qui traite le dossier soit Me Pierrick CARADEUX mais pourra également être un Confrère, avocat correspondant ou postulant si son intervention est nécessaire.

Ces données seront conservées durant 5 ans à compter du dernier acte juridique.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles, du droit de demander une limitation du traitement de ses données personnelles, du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles et du droit à la portabilité de ses données.

Le Client pourra, à tout moment par écrit, retirer son consentement au traitement de ses données personnelles.

Le Client pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL (site de la CNIL : www.cnil.fr) s'il estime que la protection de ses données personnelles n'a pas été assurée dans le cadre du traitement de son dossier.

Fait à NANTES
Le 27 août 2024

En 2 exemplaires originaux



La Commune d'Anckenis-Saint-Géréon

Représentée par

La Selart CARADEUX Consultants

Représentée par
Maître Pierrick CARADEUX,
Avocat associé – Gérant